



Evaluation de début de 6^e

Octobre 2018

A la rentrée 2018, comme en 2017, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place, conformément à la demande de M. le Ministre, **des évaluations en début de sixième.**

Cette évaluation concerne **tous les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat.** L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de **disposer d'indicateurs standardisés** sur certaines compétences des élèves afin d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment dans **la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé ou « devoirs faits ».** Ce panorama de compétences n'est pas exhaustif et est, bien entendu, complémentaire des analyses des enseignants (observation des élèves depuis la rentrée, Livret Scolaire Unique, continuité dans le cadre du travail en réseau école/collège,...).

L'évaluation, entièrement réalisée sur support numérique, sera conduite entre **le lundi 1^{er} octobre et le vendredi 19 octobre 2018.** Tous les élèves de sixième devront passer ces épreuves construites de manière adaptative. Concrètement, après une première série d'exercices, l'élève sera orienté vers une seconde série en fonction de son niveau de maîtrise. Chaque élève sera évalué en **français** et en **mathématiques.** La passation des épreuves (environ 50 minutes de travail effectif sur ordinateur pour chaque domaine) sera organisée selon les modalités indiquées dans le « Guide général ». Il est à noter qu'**aucun travail de correction ne sera demandé aux enseignants,** la correction étant totalement automatisée. Les remontées nationales seront anonymisées.

Dès le lendemain de la passation un bilan individuel sera disponible pour chaque élève ainsi que des tableaux de bords par classe et par établissement. Des résultats consolidés à différents niveaux (classe, collège, département, ...) seront mis à disposition ultérieurement pour alimenter la réflexion sur le projet d'établissement, le travail du conseil école/collège, le dialogue avec les autorités académiques.

Afin de déployer le dispositif, une attention toute particulière est portée à l'assistance technique et fonctionnelle auprès des collègues notamment dans les procédures de mise en conformité des postes de travail, avec **la mobilisation des structures d'assistance académique.**